

Courbevoie, le 8 juin 2015

DECISION n° 2015 – 57

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'article 12 de l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié,

DECIDE

Article 1 Sont désignés comme titulaires au titre des personnes qualifiées pour le jury d'examen de qualification en propriété industrielle - mention marques, dessins et modèles :

Mmes BOUDOT Catherine
LOINGER BENAMRAN Gaëlle

MM. LYNDE Stéphane
MOINS Sylvain


Article 2 Sont désignés comme suppléants au titre des personnes qualifiées :

Mmes HASSELMANN RAGUET Agnès
HELLSTERN Annie

MM. PICARD Philippe
THRIERR Olivier

Article 3 La décision n° 2013-536 du 18 juillet 2013 est abrogée.

Article 4 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle et mise en ligne sur le site internet de l'INPI (www.inpi.fr).



Yves LAPIERRE
Directeur général